5. La chefferie en pays kassena

5.1. Le chef de village
5.2. Le chef de terre et ses fonctions
5.3. Liste des chefs de huit localités kassena
5.4. Conclusion

5. La chefferie en pays kassena

Comme K. Dittmer l'a démontré dans son ouvrage « Die Sakralen Häuptlinge der Gurunsi im Ober Volta-Gebiet (1961), la chefferie (chef de village) et la maîtrise de la terre (chef ou maître de la terre) forment une double institution du pouvoir, ils agissent de manière complémentaire. Nous verrons par la suite que le chef de village (*pɛ*) est plutôt un prêtre, un juge et un chef de guerre, tandis que le chef de terre (*tɪga tu*) est un prêtre qui s'occupe du culte rendu à la Terre et il se charge de la gestion des terres.

5.1. Le chef de village

Le chef chez les Kassena est essentiellement un prêtre (ce qui n'est par exemple pas le cas chez les Mossi). Sa richesse provient des dons de la population ou de la corne sacrée du chef (*kwara*); car en étant chef il doit faire des sacrifices pour le bien-être de la population. Il demande l'aide communautaire pour cultiver ses champs.

5.1.1. Les devoirs du chef de village

Il est responsable pour le bien-être de son pays et de sa population. Il est coupable en cas de sécheresse, de mauvaise récolte, d'épidémie, stérilité des femmes et des vaches, malchance dans une guerre, dégâts par des animaux sauvages etc. Il doit bien protéger ses sujets de toutes sortes de dangers. On attend d'un chef que la population soit traitée avec justice, que le chef considère les désirs de la population, qu'il soit généreux, et qu'il n'exploite pas la population. Il doit garder la coutume et les lois, il doit suivre les conseils des doyens, aînés et des anciens pour garder l'ordre et le bien-être dans son pays. En cas de guerre il doit exercer les fonctions de chef de guerre.

Il doit offrir des sacrifices au à la corne sacrée de sa chefferie (*kwara*), aux ancêtres, aux sanctuaires de la terre (*taŋwana*) et à divers autres fétiches. Ainsi il assure une bonne santé, des bonnes pluies, des bonnes récoltes, beaucoup d'enfants et protection de tout mal.

5.1.2. Les droits du chef de village

Le chef chez les Kassena attend de ses sujets l'obéissance a ses ordres, au moins a ceux qu'il a décidé en consultation avec le conseil des anciens. Il peut appeler les gens a l'aider dans les travaux sur ses champs et pour la construction des maisons. Il peut convoquer le conseil des anciens pour des réunions et des sessions de jugement. Il est souvent le juge suprême, il a le mot final en cas de jugement (c'est le chef de terre et le conseil des anciens qui instruisent le jugement).
Le chef a droit aux frais du jugement et des fois a une partie de certains sacrifices. Il a droit au butin de chasse et a une certaine partie du butin de guerre.

Normalement il n'a pas droit a des impôts réguliers. Les gens lui donnent sur une base volontaire une partie de leur récolte.

5.1.3. Les fonctions sociales du chef de village

1. Le chef est considéré un peu comme le père du pays. On doit lui signaler toutes les choses qui sont nouvelles, bizarres ou dangereuses.

2. Il donne la permission a un étranger de s'installer dans son pays, car celui-ci devient son sujet. (En principe c'est le chef de terre qui donne cette permission, mais le chef la confirme formellement).

3. Il faut lui signaler la mort d'un chef de famille ou d'un chef de terre. Seulement après son accord on peut annoncer publiquement le décès et enterrer le mort. (C'est a cette occasion que le chef peut se venger contre une famille avec laquelle il n'a pas eu de bonnes relations : il ne donne pas l'autorisation d'enterrement avant que la famille du défunt ne lui donne des cadeaux de réconciliation.)

4. On doit lui signaler tout crime. En cas de meurtrier (ou si on présume qu'un mangeur d'âme doit être coupable) il doit organiser une cérémonie par laquelle on trouve le coupable.

5. On doit lui amener des choses trouvées.

6. Si une femme s'enfuit du domicile de son mari et que les efforts du chef de famille pour la récupérer ont échoué, on prie le chef d'intervenir.

7. Il consulte le devin parfois sur une base régulière ou a des occasions spéciales pour assurer le bien-être de son pays.

5.1.4. Les fonctions politiques du chef de village

Le chef cherche à tout prix de garder la paix dans les familles, et les villages (quartiers) de son pays. De même il cherche a garder la paix entre son pays et les pays avoisinants. Souvent il y a des histoires de femmes ou des vols qui peuvent mener a une guerre contre un autre pays.

5.1.5. Les fonctions religieuses du chef de village

Envers deux puissances supérieures c'est le chef seulement qui a des responsabilités, et en conséquence c'est lui seul qui peut assumer le culte religieux. Le plus important entre eux est le *kwara*, c'est a dire la corne sacrée de la chefferie. Le deuxième est son ancêtre, c'est a dire le premier chef ou le fondateur du village.

Le *kwara* est une corne d'un animal considéré comme récipient rempli de terre magique et puissante qui donne au chef le pouvoir pour exercer ses fonctions du chef. Le *kwara* est toujours enveloppé dans des tissus ou des peaux donc caché a la vu du public et il est surveillé jour et nuit. On rempli le *kwara* avec la terre d'un lieu sacré. Le *kwara* donne au chef son pouvoir pour régner, il l'inspire dans ses décisions. Le chef est l'organe humain par lequel le *kwara* exerce son pouvoir et passe ses ordres. Le chef fait des sacrifices au *kwara* dans les cas suivants :

- Si le *kwara* a révélé par moyen d'un devin qu'il veut un sacrifice
- Si le devin conseille à quelqu'un de demander l'aide du *kwara* pour des cas particuliers.

- Autrefois on lui faisait des sacrifices pour demander la victoire dans les guerres.
- En cas de jugement on doit payer au *kwara* (via le chef) des frais de tribunal et des amendes en cas de culpabilité. En cas de crimes graves il faut apporter des sacrifices de réconciliation au *kwara* (par exemple adultère avec la femme du chef, meurtre).

Le *kwara* est une espèce de pouvoir magique qui voit tout, sait tout et punit celui qui a violé les lois. Il protège ses sujets de dangers. Il est, ensemble avec le sanctuaire de terre (*tangwam*), le pouvoir le plus puissant. Le *kwara* est responsable pour les affaires politiques, le pouvoir, la guerre, le bien-être de l'état et la famille royale. Tandis que le *tangwam* est responsable pour l'aspect économique, donc des bonnes récoltes, beaucoup d'enfants et la santé.

A notre connaissance, le chef de village est le seul au village qui a le droit (et les moyens) de posséder un cheval *sisəŋ-nɔɔnv*.

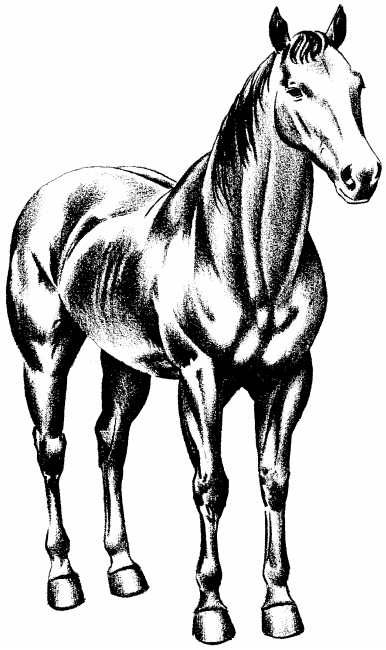

5.1.6. La cour du chef ou la cour royale

Il est facile de détecter la cour royale dans un village kassena, car c'est normalement la cour la plus grande et on voit tout de suite qu'il y a un grand tas d'ordures (*puru*) à côté de l'entrée principale.
Voilà cinq éléments caractéristiques des cours royales en pays Kassena :

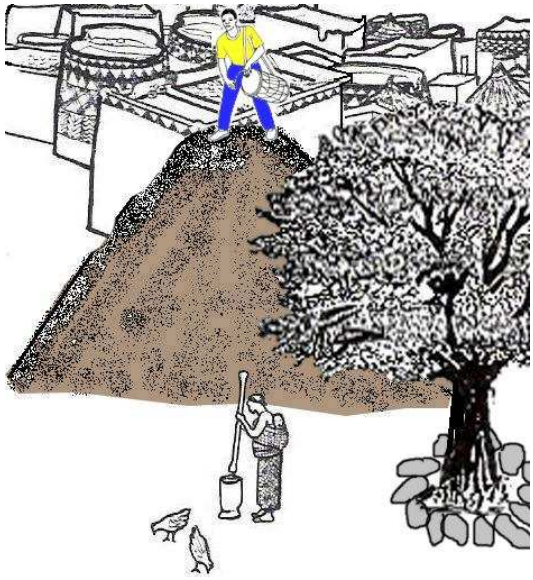

1. Le ***puru*** est une butte sacrée où sont enterrés les placentas des nouveaux-nés mis au monde dans la cour royale.

   Quand le chef a une importante nouvelle à communiquer aux habitants du village, celui qui tape le tambour pour appeler les gens monte sur le sommet de ce *puru* pour faire entendre cet appel.

   Un *puru* très haut témoigne de l'ancienneté d'une chefferie et ainsi augmente son prestige.

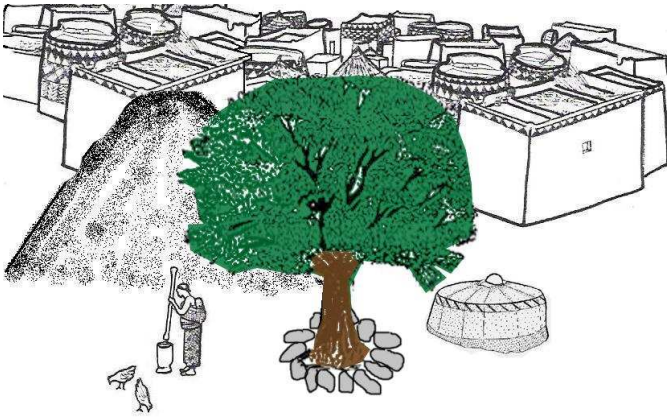

2. Le **figuier** rouge (*kapvr-svŋv*) se trouve devant l'entrée de la chefferie.

3. Un grand nombre de **pierres sacrées** se trouvent sous ce figuier. Ces sièges sont réservés exclusivement aux habitants de la cour royale, notamment aux princes. Aucune autre personne n'a le droit de toucher ces pierres ou de s'asseoir dessus.

4. La **case de tribunal** (*nakɔŋɔ*) se trouve à la droite de l'entrée de la cour. Dans cette case à toit plat sont jugés les habitants du village. Souvent la personne qui a commis une infraction envers les interdits (*cullu*) peut réparer son tort en apportant des animaux (poulet, mouton etc.) pour le sacrifice.

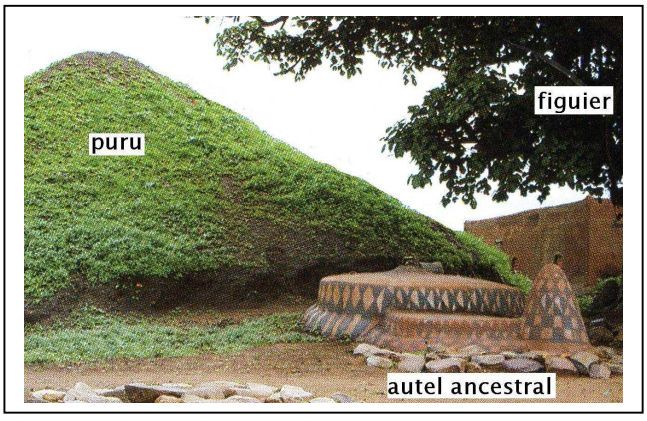

5. Un grand tombeau familial ou **autel ancestral** (*nabaari*) se trouve aussi devant l'entrée de la cour royale.

La photo à gauche montre le *puru* à Tiébélé lors de la cérémonie d'investiture du nouveau chef.

5.2. Le chef de terre (*tɪga tu*) et ses fonctions

La terre (*tɪga*) est considérée comme la femme du ciel ou bien du Dieu suprême. Comme ce Dieu est si loin et inaccessible, la terre est une sorte d'intermédiaire entre l'homme et ce Dieu qui est loin. Donc elle surveille l'obéissance de ses propres lois ainsi que des lois du ciel ou de Dieu. En même temps on passe aussi par elle pour faire les sacrifices adressés au ciel.

Le chef de terre (*tɪga tu*) est la personne qui prend en charge le culte a une région / un terrain donné. *Tɪga tu* peut être traduit par « propriétaire/maître de la terre », « responsable de la terre » ou encore par « administrateur de la terre ». Il exerce une fonction religieuse en tant que prêtre de la terre et une fonction séculière en tant que chef de la région. Le chef de terre descend des premiers occupants du sol.

- Le chef de terre fait des sacrifices a la terre pour demander des bonnes récoltes, et aussi pour remercier pour des bonnes récoltes.

- Il donne la permission aux immigrants pour débroussailler et cultiver un certain terrain ou pour construire une maison sur un certain terrain. (C'est clair qu'on ne peut pas vendre la terre a quelqu'un car on ne peut pas « vendre » une déesse. L'homme a seulement la permission d'utiliser le terrain mais pas de le posséder.)

- Il donne la permission de creuser des tombeaux pour enterrer les morts. Car ces activités blessent la surface de la terre, c'est a dire, la « peau » de la terre qui est la femme du ciel. Donc il faut la permission pour un tel acte et aussi des sacrifices de réconciliation pour demander pardon.

- Sans l'intermédiaire du chef de terre on ne peut pas recevoir le pardon de certaines transgressions, ce qui fait que le chef de terre a une position très importante et est très respecté. Si on tue quelqu'un en brousse ou on couche avec une femme en brousse on insulte/offense la terre.
(Par contre les transgressions contre les ancêtres ne concernent pas le chef de terre et il ne faut donc pas passer par lui pour faire de tels sacrifices).

- Il est le juge suprême concernant toutes les questions de la terre et des questions des coutumes et questions religieuses liées à la terre.

- Il a une grande influence sur la vie politique et on dit qu'il « règne ensemble avec le chef du village ». S'il y a des décisions importantes, son opinion compte beaucoup.

Les sacrifices et les offrandes a la terre sont faites sur l'autel de la terre (*tangwanɪ* ou *tangwam*), qui est souvent un groupe d'arbres, un arbre particulier (ex. baobab), des eaux, rochers, etc. Un chef de terre peut aussi être appelé *tangwan-tu* « maître/propriétaire du sanctuaire de la terre ».

Si on respecte le chef de terre et tous ses ordres, si on fait tous les sacrifices exigés, on obtient la bénédiction de la terre pour un nouveau champ, une nouvelle maison, etc.

Si le chef de terre ne respecte pas les obligations rituelles, il encourt le danger d'une punition surnaturelle.

Liste des chefs de terre de Tiébélé Tiyɔlɔ :

1. Waarv
2. Awɪa
3. Puŋu
4. Lvgvbwəri
5. Kamana
6. Adaa
7. Tɪkɔɔ
8. Duguje
9. Kabaa
10. Kotuə
11. Wɔɔyəri
12. Adɪ
13. Awvvrɪ

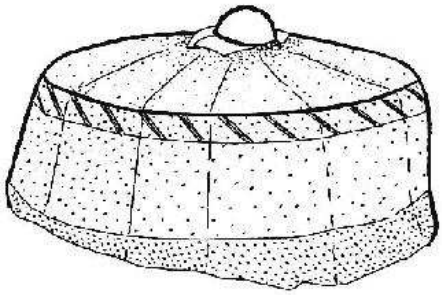

Pour en savoir plus sur l'histoire des Kassena voir le livre « Traces de l'histoire Kasena » Niggli et Niggli 2007)

5.3. Liste des chefs de village de huit localités kassena

5.3.1. Tiébélé Korabié

Voilà une version de succession de **chefs de Tiébélé**:

1. Wongo	5. Kwara	9. Kʊnyɪdɪpɛ	1890 - 1919
2. Barɪyɪm	6. Damɪna	10. Banayɛm	1919 - 1949
3. Fatu	7. Bajiu	11. Dwibajeə	1954 - 1984
4. Kʊmara	8. Kayalɪ tué par les Djerma (1890)	12. Poawè	2004 -

5.3.2. Kampala

Liste des chefs de village de Kampala :

1. Asu	9. Abaákɛ (tué par les Djerma vers 1890)
2. Bayetʊʊnɪ	10. Pwɛsam
3. Kopaga	11. Ayɪdɪdu 1897 - 1998
4. Nigonə	12. Wɔɔncɪga 1898 - 1918
5. Koja	13. Alipwa 1918 - 1924
6. Santam	14. Kumbili 1924 - 1947
7. Wurə	15. Azupiu 1947 - 1976
8. Padwərə	16. Tibra 1982 - 1990

5.3.3. Pô

Liste des chefs de la ville de Pô :

1. Kassongo
2. Lia
3. Agɔwɛ
4. Wɛbrɩ
5. Kwara
6. Dûndayɩrɩ
7. Aditan
8. Assio
9. Popɩa
10. Atɩga
11. Yadɛ
12. Sante 1916-1933
13. Ayɩrɩdaga 1933-1949
14. Lugucɩm 1949-1987
15. Awɛpoo 1988-

5.3.4. Songo 1

Liste des chefs de Songo Natré

1. Kasɔgɔ
2. Gunsagɩ
3. Mwanlɛ
4. Abwom
5. Nahwuntaga
6. Poadam
7. Adua
8. Pɛyɩsin
9. Pɛbɩjeə
10. Ajambɛ 1961 - 1988
11. Zingnen 1990 -

5.3.5. Songo 2

Liste des chefs de Songo II

1. Ayɩkwe Adaa
2. Adɩke
3. Ajawurə
4. Ajawurə Adaa
5. Aduŋa
6. Kunilugu
7. Dandùurɩ
8. Awuguri
9. Avuyəm 1965 - 1996
10. Kunilugubu Atɩga J. 1998-

5.3.6. Kaya Naviu

Liste des chefs de village de Kaya Navio :

1. Buloro
2. Yaŋwɪʊ
3. Asɪŋa
4. Mantugə
5. Tɔŋɔ
6. Dʊta
7. Adaa
8. Ananwi
9. Adʊa
10. Wɛni →

5.3.7. Guiaro

Liste de chefs de ville de la ville de Guiaro :
Avejaana était le fondateur de Guiaro.

1. Abilaŋɔ
2. Ŋɔgɔ
3. Bɪlʊgʊ
4. Lubiə
5. Padwərə
6. Padwərədɔ
7. Yɔlɔ
8. Lʊgʊkwaga Apiu 1830 -
9. Kɔmɔ Yatiiri 1861 -
10. Galo 1868 -
11. Wobwəli 1870 -
12. Abuya 1901 -
13. Atibiə 1918 -
14. Kwara 1935 -
15. Atemɔ 1946 -
16. Atɪgatiyo 1988 -
17. Aluu Bukari → 1990 -

5.3.8. Tiakané

Liste de chefs de village de Tiakané :

1. Zwajiru
2. Aveamwalɪ
3. Mɔviu
4. Asoewɛ
5. Nijeeri
6. Adʊŋa
7. Gambaŋayɛ (Temps des Djerma)
8. Nigwe (Au temps de Binger)
9. Atɪga Wɔnyɪɪrʊ
10. Apiu Dʊlʊgɪʊn 1997 → Actuellement Kɔmɔ Buliu s'occupe des affaires du village.

5.4. Conclusion

Le chef de village et le chef de terre sont des prêtres. Les gens croient que la prospérité maximale peut être atteinte si les deux forces coopèrent, c'est a dire le culte à la terre (au *tangwam*) exécuté par le chef de terre et le culte au *kwara* exécuté par le chef de village.

Dans nos jours toutes les deux fonctions risquent de perdre de l'importance au moins dans les grands villages comme Pô et Tiébélé ou les forces coloniales avaient installé leur centres d'administration. Les affaires civiles et judiciaires sont souvent réglées directement par la mairie, la préfecture ou le tribunal de l'Etat, sans qu'on passe encore par le chef coutumier de village. Les villes de Pô et Tiébélé ont été loties. Quand on cherche un terrain pour construire une maison on ne passe plus par le chef de terre mais directement par le préfet. Surtout les chrétiens apprécient la façon moderne de régler les affaires en passant par les autorités de l'état (préfecture) au lieu des autorités coutumiers (chef de terre et chef de village). Ainsi ils peuvent éviter les sacrifices qui demandent les instances de la religion traditionnelle.

D'autre part en suivant les chemins « modernes » de la « civilisation » les gens risquent de perdre leur propre identité et surtout on provoque des conflits de génération entre les « vieux » qui suivent toujours leur traditions et les « jeunes » qui préfèrent la « vie moderne » qui a aussi ses avantages (moins de dépendance envers les vieux, et moins de crainte relatives a la religion traditionnelle).

Photo : vu de « Google Earth » sur la chefferie de Tiébélé